

Amélioration et sécurisation de la qualité de l'eau potable produite par le SEDIF

Réunion de lancement de la concertation continue

13 novembre 2024



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Le réseau
de transport
d'électricité





Présentation de la réunion publique et de son déroulé

Domitille ARRIVET, directrice conseil de l'agence État d'Esprit-Stratis





Discours introductif

Luc STREHAIANO, Premier Vice-président du SEDIF,
maire de Soisy-sous-Montmorency (Val-d'Oise)





Présentation de la concertation continue avec les garantes

Agnese BERTELLO, Commission nationale du débat public (CNDP)

Nathalie DURAND, Commission nationale du débat public (CNDP)





Qu'est-ce que la concertation continue ?

Entre la fin d'un Débat Public et l'ouverture de l'Enquête publique, les publics doivent pouvoir suivre facilement les étapes d'avancement du projet, y être pleinement associés, tout particulièrement à l'approche de décisions clés devant être prises par le MO, et surtout en être informés régulièrement.

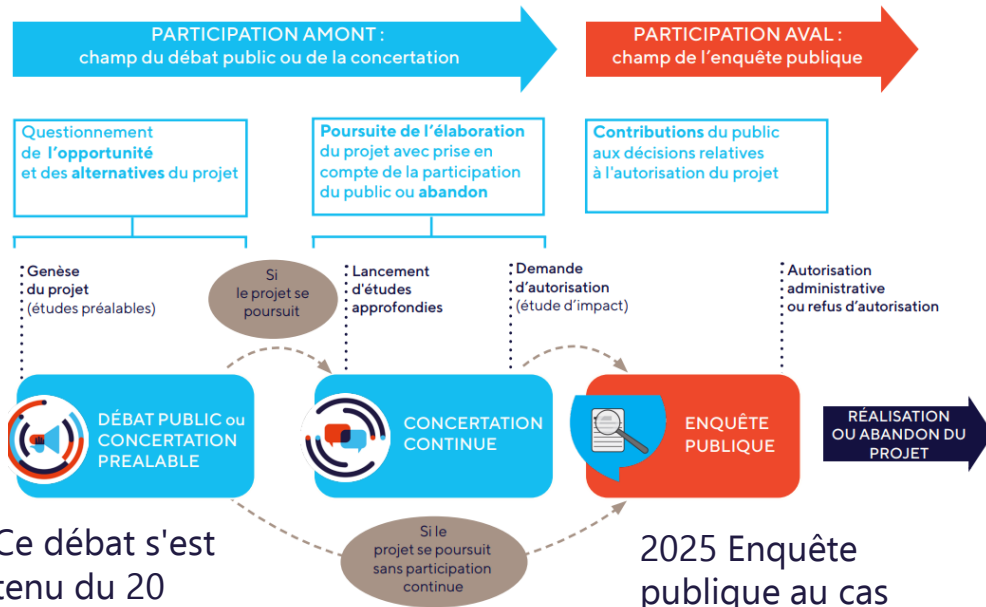
L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre les phases dites « amont » et « aval ».

Le champ de la concertation continue s'inscrit dans le Code de l'environnement (articles L.121-1, L.121- 1-1, L.121-14 et R.121-11).



Qu'est-ce que la concertation continue ?

CONTINUITÉ DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC LORS DE L'ÉLABORATION D'UN PROJET



Ce débat s'est tenu du 20 avril au 20 juillet 2023

2025 Enquête publique au cas par cas.



Débat Public

« L'eau potable en Île-de-France »

- ✓ 20 Avril – 20 juillet 2023 / Déroulement du Débat
- ✓ 20 Septembre 2023 – Publication sur le site internet CNDP du Compte rendu et du Bilan
- ✓ 26 Septembre 2023 – Présentation publique
- ✓ 16 Novembre 2023 – Réponse du SEDIF
- ✓ 5 Janvier 2024 – Avis de la CNDP, nomination des garantes.

Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative des contributions, et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre de tous les publics



Un travail collaboratif avec le SEDIF

- ✓ Une réunion par mois à partir de mars pour supporter le SEDIF dans la création du calendrier de la concertation continue, avec les différentes étapes, objectif, dispositifs, etc.
- ✓ Une note détaillée qui précise les engagements et les obligations du SEDIF vis-à-vis de la loi, le rôle des garantes CNDP.



Un travail collaboratif avec le SEDIF

- ✓ Des échanges pour travailler à la mise en ligne du site internet et à la rédaction du Dossier de la Concertation Continue.
- ✓ Une proposition pour faire des CLIPEP un véritable outil participatif et inclusif.
- ✓ Des sollicitations pour l'adoption de modalités de participation innovantes (ex. débat mobile).



Le rôle et les tâches des garantes CNDP

Les garantes sont à disposition des participantes et participants.

Leur présence doit être visible. Leur rôle doit être explicité. Le public doit pouvoir les contacter directement, notamment par la diffusion de l'adresse mail.

Les garantes représentent un recours possible en cas de désaccord sur le déroulement du processus de concertation ou sur les expertises produites.



Le rôle et les tâches des garantes CNDP

Publication de rapports intermédiaires annuels.

Ces derniers sont de nature à rappeler le cadre légal et de principe de la concertation et à permettre aux publics de suivre les évolutions du projet et de la démarche d'information et de participation des publics.

Les garantes peuvent aussi rédiger des notes d'observation.

Ces dernières ont pour but de rappeler aux organisateurs les engagements pris ou les règles de base de la concertation.



Le rôle et les tâches des garantes CNDP

Rédaction d'un rapport final présentant la façon dont la concertation s'est déroulée.

Ce rapport comporte une présentation des étapes de la concertation de suivi, une synthèse des observations et propositions présentées, la méthodologie retenue pour mener la concertation sur le long terme, l'évaluation de la qualité de la participation menée par le MO.

Le rapport met l'accent sur **la manière dont le MO a pris en compte – ou non – vos prescriptions**. Le rapport doit être publié sur leurs sites et est joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article R.121-11 du code de l'environnement.



Contacts des garantes CNDP

Agnese BERTELLO

Tél: +39 348 69 50 241

Email: agnese.bertello@garant-cndp.fr

Nathalie DURAND

Tél: 06 72 92 59 91

Email: nathalie.durand@garant-cndp.fr



Séquence 1 - Avancées du projet depuis la fin du débat public : focus sur les actions de préservation de la ressource

Yannick PÉTILLON - SEDIF



RAPPEL DU CONTEXTE DU PROJET



Ressource quasi exclusivement « superficielle »
(97%) = cours d'eau d'Ile-de-France

→ bassins versants Seine/Marne/Oise
~12 % du territoire français métropolitain

→ Recherche de la meilleure technique
disponible

→ Nécessité de coupler les approches
préventives et curatives



LES AVANCÉES DU PROJET DEPUIS LE DÉBAT PUBLIC

Les actions environnementales :

Des actions qui ne datent pas d'hier : programme Phyt'Eaux Cités, participation au PIREN-Seine, contribution au SAGE Marne Confluence, sensibilisation des acteurs...

- Prise officielle de la compétence « Protection de la ressource »
- Préfiguration du plan d'actions pour la protection des prises d'eaux superficielles lancée début 2025 → définir et prioriser un programme d'actions multi-partenarial
- Poursuite du plan d'action « Terre & Eau 2025 » | <https://terreeteau2025.fr/>

Etude de préfiguration pour le lancement de Paiements pour Services Environnementaux sur la zone de la « Fosse de Melun et de la basse Vallée de l'Yerres » avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



LES AVANCÉES DU PROJET DEPUIS LE DÉBAT PUBLIC

Les actions environnementales :

- Réalisation d'une étude par le BRGM intitulée « *Évaluations des tendances d'évolutions qualitative et quantitative de la ressource sur le territoire du SEDIF à l'horizon 2050* »
- Actualisation du Plan Climat Eau Energie 2030 du SEDIF – exemples :
 - 4 MWc de puissance photovoltaïque installé en 2030
 - Baisse de la consommation d'énergie finale de 7% en 2036
 - Désimperméabilisation nette de 70 000 m² en 2030





Eclairage scientifique : pesticides, PFAS, santé et eau du robinet


Xavier COUMOUL, professeur en toxicologie et biochimie
Université Paris Cité | Inserm





Temps d'échanges #1





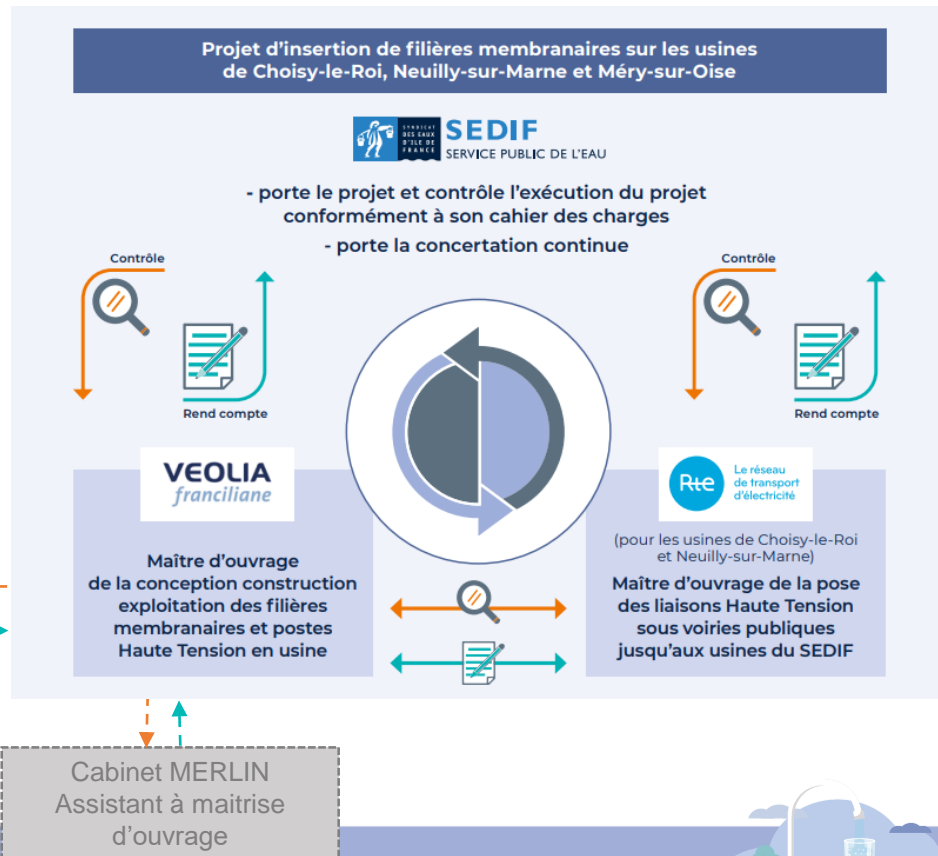
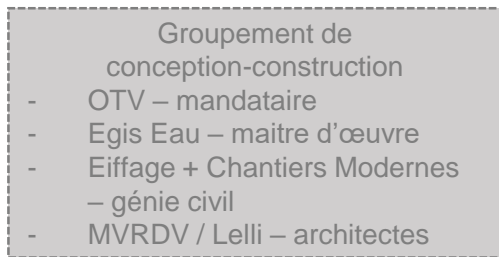
Séquence 1 (suite) – Organisation du projet et calendrier

Coralie DUPLAN-GIRAUD - SEDIF



ORGANISATION DU PROJET

- Signature du contrat de concession **2025-2036 le 16/03/24**
- Période de tuilage jusqu'au 31/12/24 → **démarrage des études de conception et phase réglementaire**



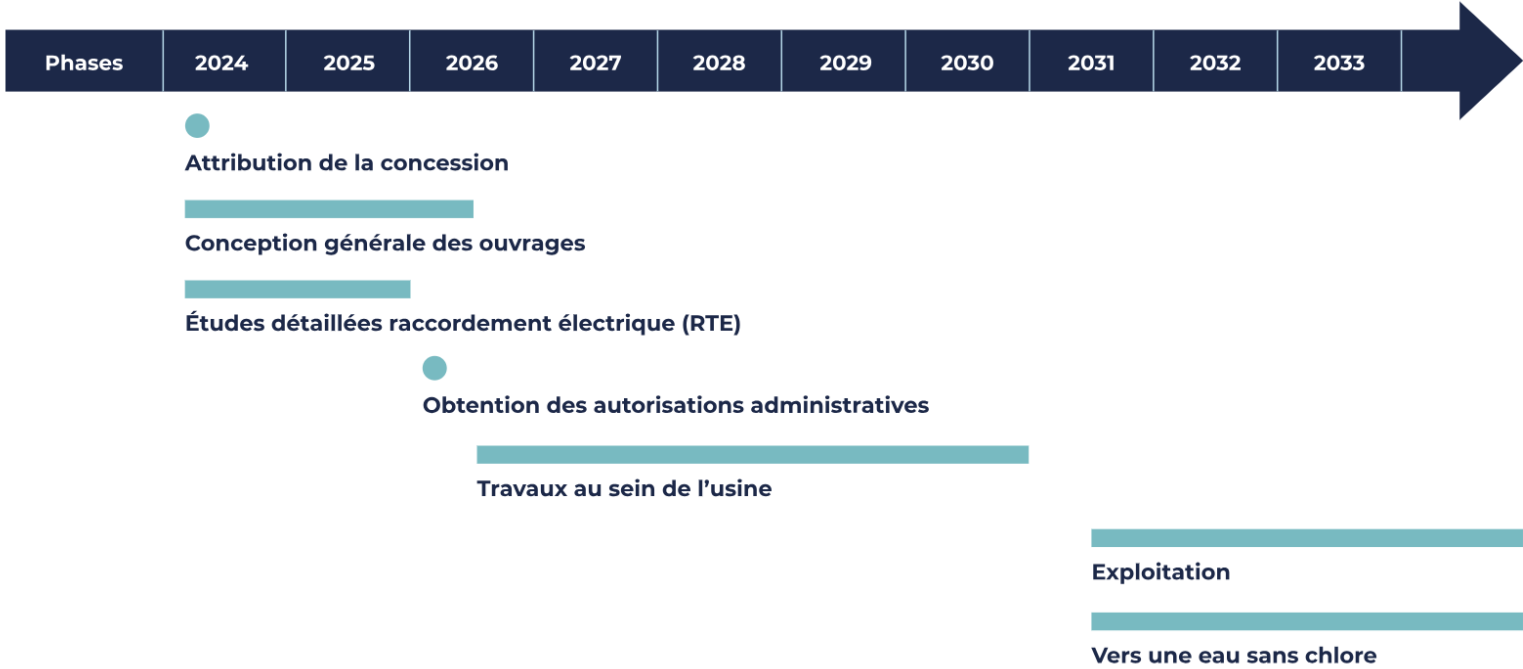
CALENDRIER

- Usine de Méry-sur-Oise (2027)



CALENDRIER

- Usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne (horizon 2032)





Séquence 2 – Présentation des filières membranaires haute performance

Grégoire MÜLLER – Franciliane, déléataire du SEDIF
à compter du 1^{er} janvier 2025

Merel DE WILDT – OTV, mandataire du Groupement
de conception-construction



QUELS OBJECTIFS ?

- **Éliminer les micropolluants**

→ engagement de performance sur plus de 40 molécules, dont 15 sont déjà réglementées ou couvertes par la Directive Eau potable (décembre 2020)

- **Réduire la matière organique**

→ pour permettre d'abaisser la chloration et ainsi limiter les sous-produits de chloration

- **Éliminer le calcaire**

→ TH entre 8°F et 10°F (contre 23-27°F actuellement)

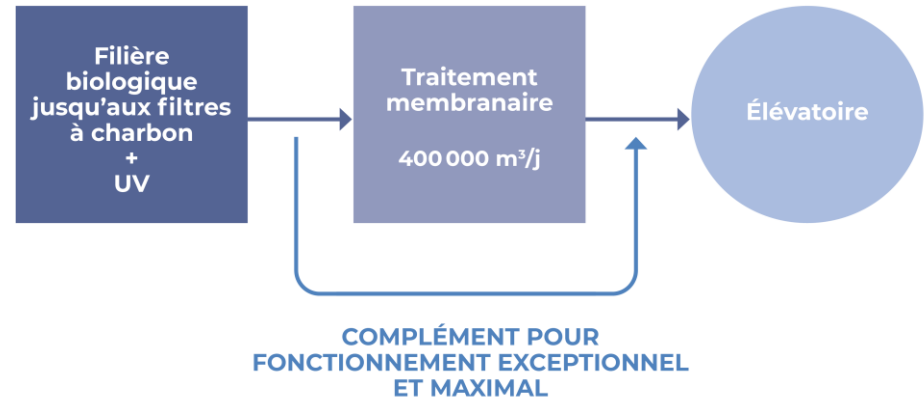


COMMENT LES ATTEINDRE ?

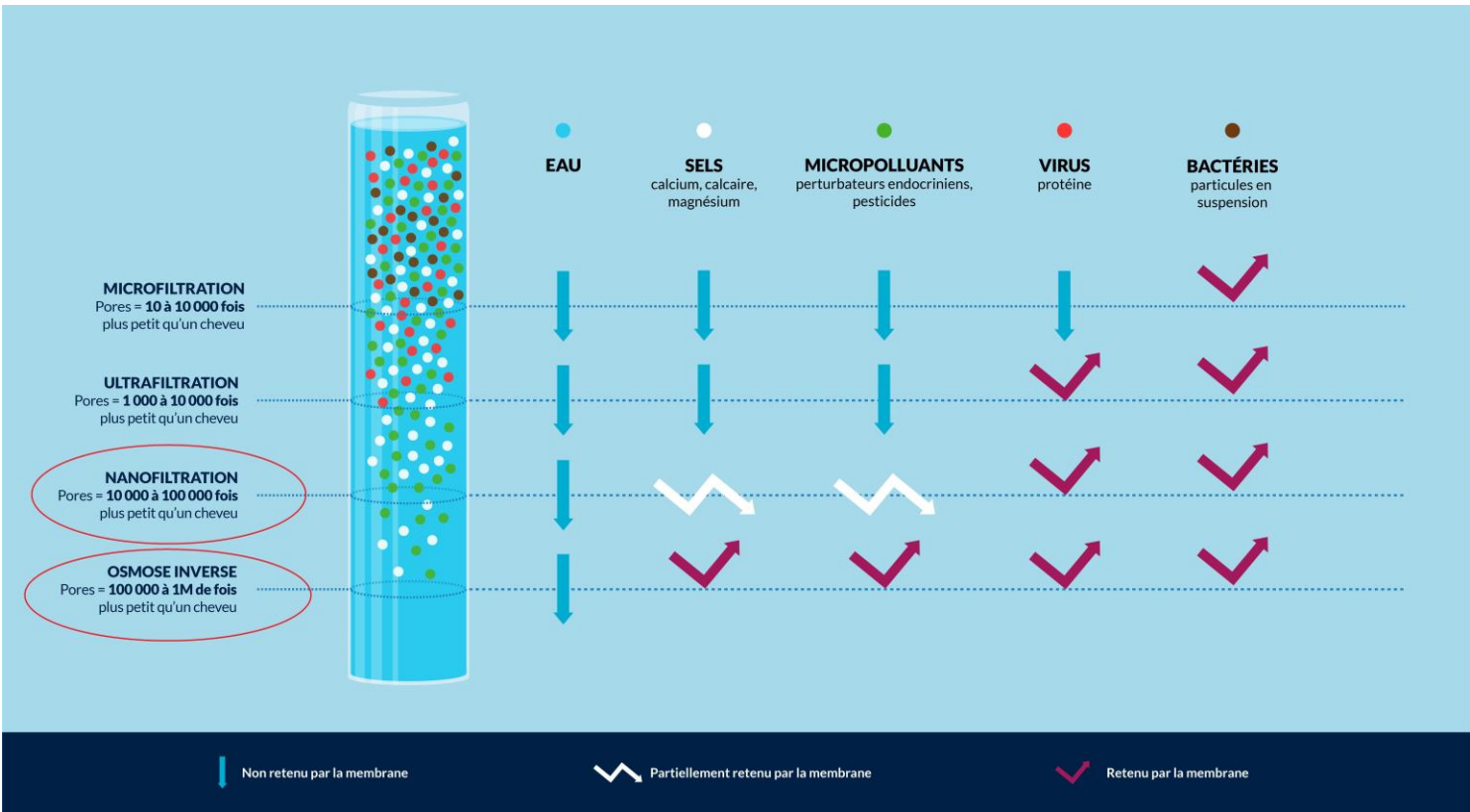
**Un traitement de l'eau
100% membranaire,
sans mélange,
ni reminéralisation**

→ **A Choisy-le-Roi et
Neuilly-sur-Marne :**
filères entièrement
nouvelles

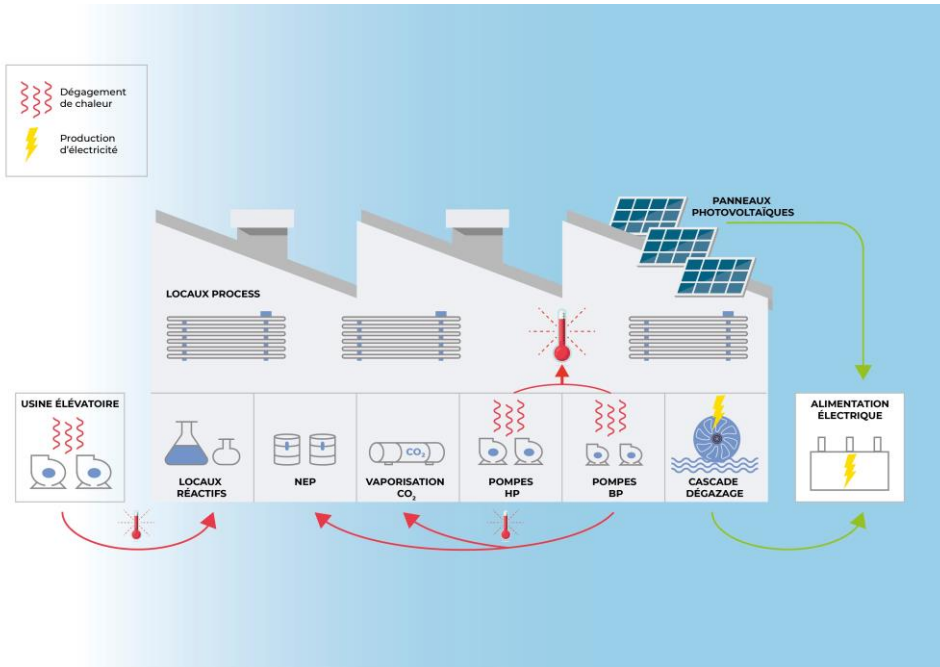
→ **A Méry-sur-Oise :**
évolution de la filière
actuelle



CONJUGUER NANOFILTRATION ET OSMOSE INVERSE BASSE PRESSION



GESTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGETIQUES

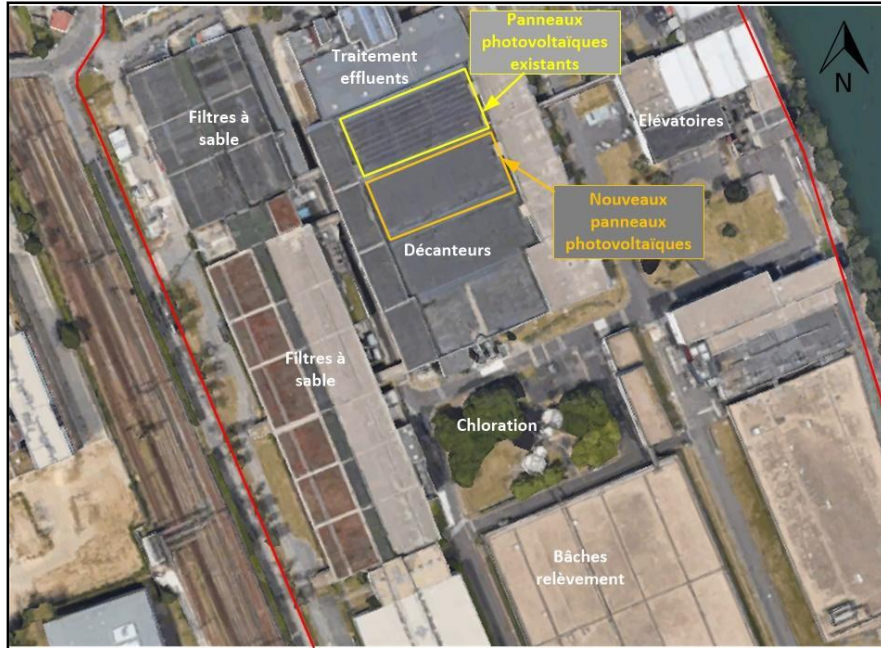


- **Choix de conception pour limiter les consommations électriques et les émissions de gaz à effet de serre**
- **Récupération de chaleur**
- **Production d'électricité in situ pour les besoins du process**



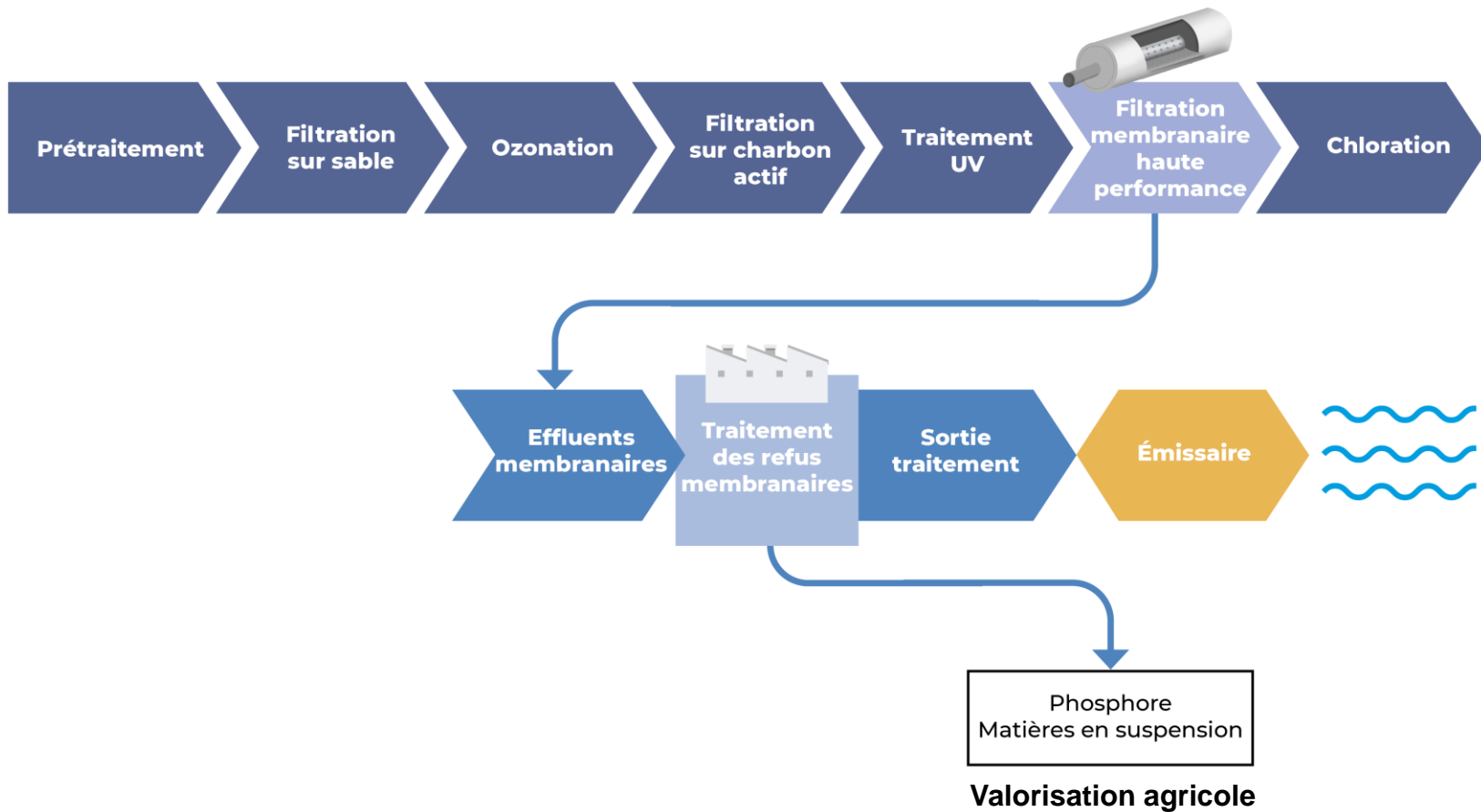
RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Choisy-le-Roi



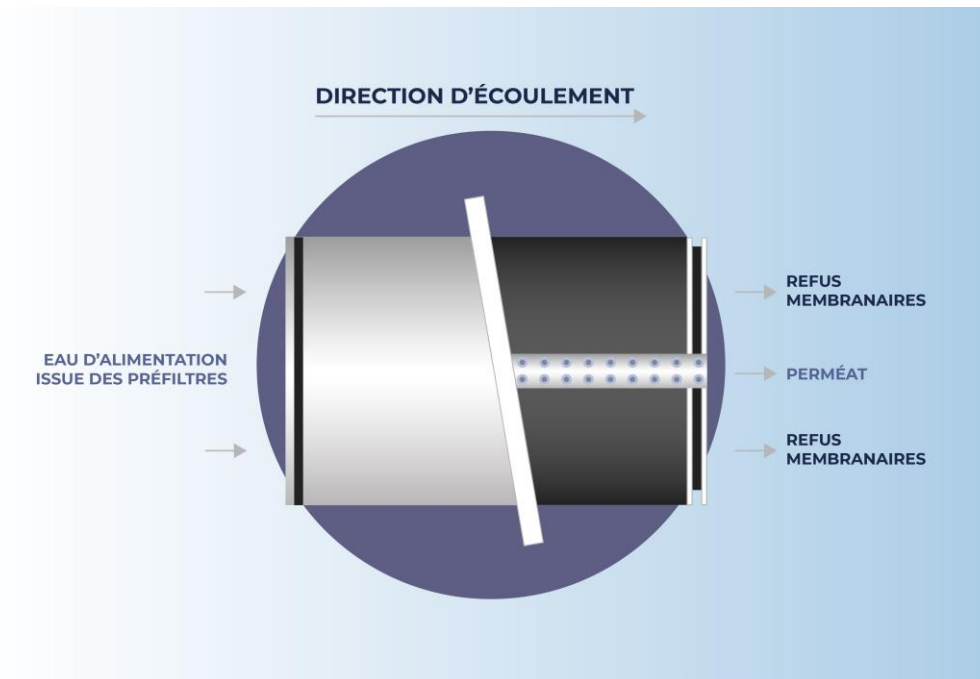
Neuilly-sur-Marne



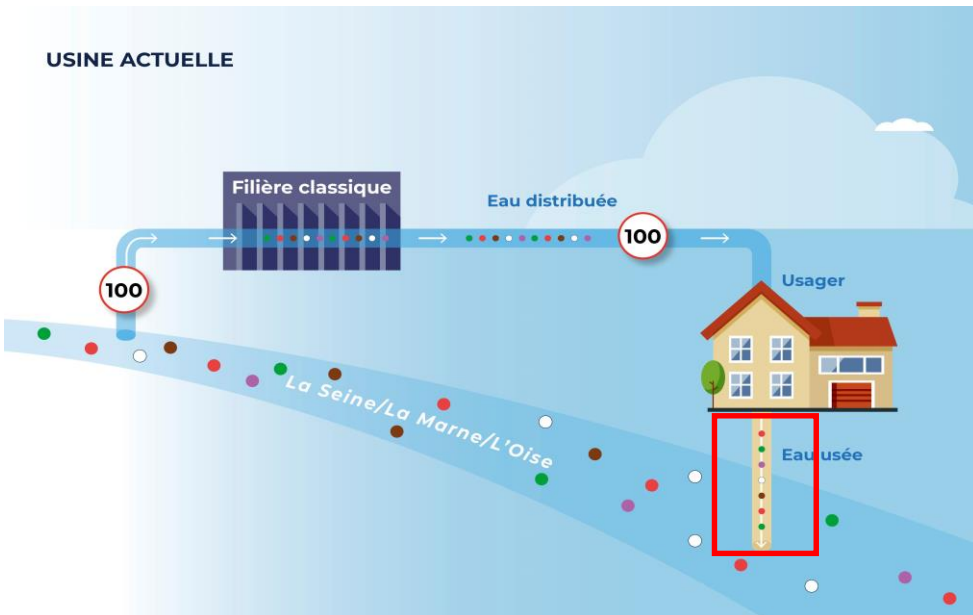


GESTION DES REJETS

- **Le traitement membranaire nécessite de prélever davantage d'eau pour « emporter » les molécules retenues**
- **Ces « refus membranaires » ont eux mêmes bénéficié du traitement de l'usine existante auparavant (filtres à charbon notamment)**
- **Ils sont aussi traités spécifiquement pour être débarrassés du phosphore ajouté lors du traitement membranaire**

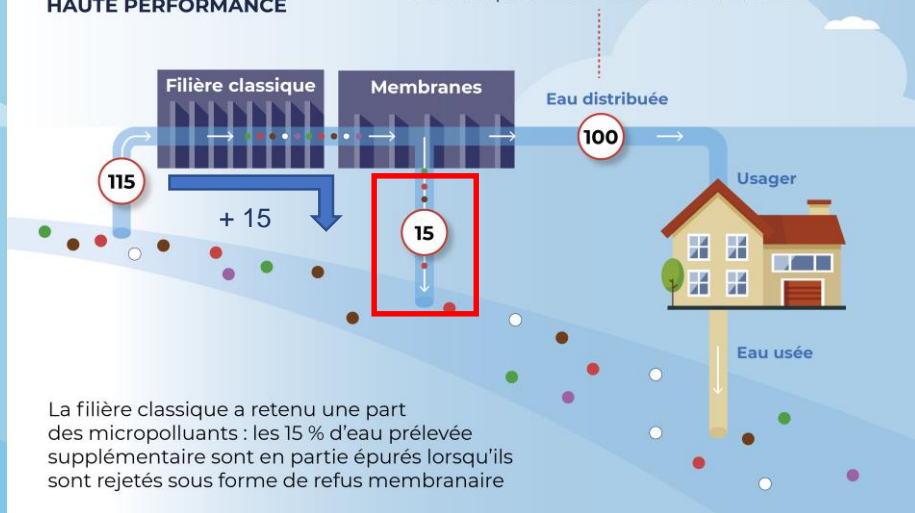


USINE ACTUELLE



USINE ÉQUIPÉE FILTRATION MEMBRANAIRE HAUTE PERFORMANCE

Le nouveau traitement a éliminé
les micropolluants dans l'eau distribuée



La filière classique a retenu une part
des micropolluants : les 15 % d'eau prélevée
supplémentaire sont en partie épurés lorsqu'ils
sont rejetés sous forme de refus membranaire

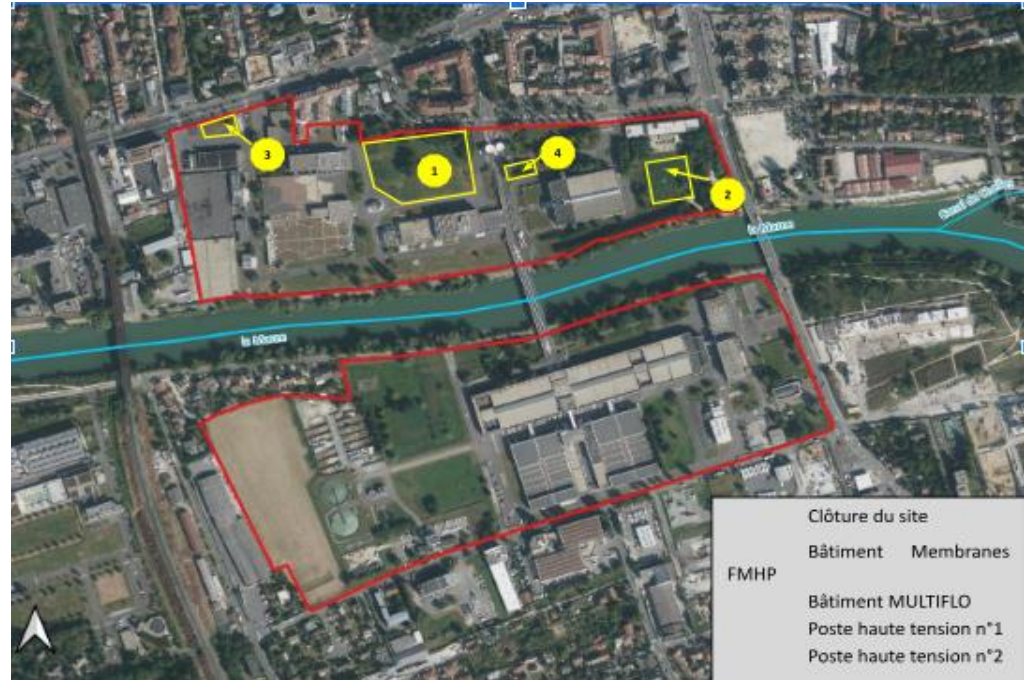


IMPLANTATION DANS LES USINES EXISTANTES

Choisy-le-Roi




Neuilly-sur-Marne





Temps d'échanges #2





Séquence 3 – Financement du projet, opinion des usagers et concertation continue

François-Xavier FOURNEYRON – SEDIF

Sandrine MEYNIER – SEDIF



UN PROJET A L'IMAGE DU SEDIF : INVESTIR DURABLEMENT ET TOUJOURS INNOVER

- **Une stratégie patrimoniale volontariste et globale au service d'une vision de long terme**

**2,9 Mds €
d'investissements
prévus entre
2024 et 2036**

1,9 Mds € portés par le SEDIF en maîtrise d'ouvrage publique

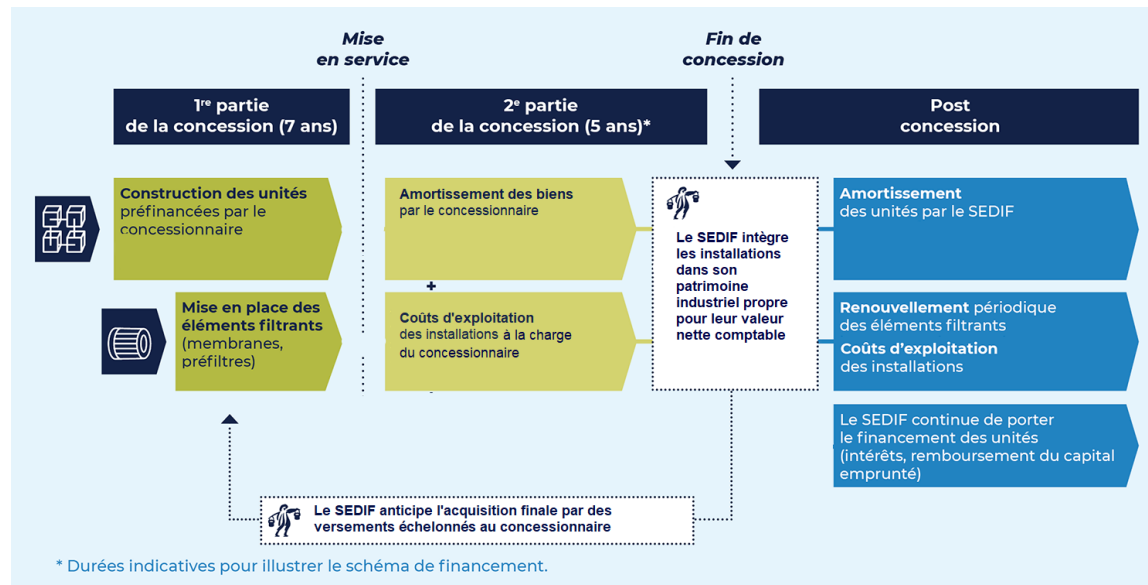
1 Mds € pour le projet de filières membranaires haute performance

- **Une politique rendue soutenable grâce à la situation financière saine et maîtrisée du SEDIF**
 - Des ratios financiers solides (épargne, capacité de désendettement) soutiennent la stratégie de financement
 - Une prospective financière pilotée et actualisée tout au long du projet
 - Des partenaires bancaires institutionnels à nos côtés



LE SCHÉMA DE FINANCEMENT DU PROJET

- Le coût de l'investissement initial est fixé dans le contrat de concession
- Le SEDIF devient progressivement propriétaire de ce patrimoine
- Le règlement d'indemnités tient compte des étapes de mise en œuvre opérationnelle du projet
- Le coût total intègre l'inflation



UNE STRATÉGIE DE FINANCEMENT AU SERVICE DU PROJET

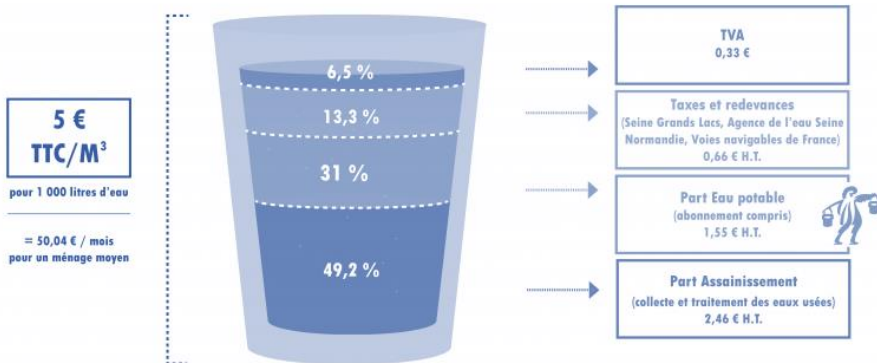
- **Le refus d'une financiarisation de l'eau, bien public**
 - Appui sur la capacité d'autofinancement du SEDIF, autrement dit sur son épargne propre
 - Recours à l'effet de levier constitué par l'emprunt auprès de partenaires institutionnels publics
- **Une trajectoire qui ne préempte pas l'avenir**
 - Une capacité de désendettement maintenue en dessous de 10 ans
 - Un ratio de couverture du service de la dette soutenable
- **L'augmentation maîtrisée du prix de l'eau**
 - La part syndicale sur le tarif de l'eau désormais indexée sur l'inflation
 - L'augmentation sera progressive pour en atténuer les effets sur les usagers



L'IMPACT ESTIMÉ SUR LE PRIX DE L'EAU

LE PRIX DE L'EAU AU 1^{ER} JANVIER 2024

SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION STANDARD DE 120 M³ PAR AN



Seule la part Eau potable relève de la responsabilité du SEDIF

Impact envisagé sur la part eau potable de la facture :

+ 4 € lié à ce projet par mois et par foyer hors inflation

Bénéfices liés à l'adoucissement de l'eau :

- 6 à 10 € par mois et par foyer



Source: Etude In Extenso Innovation Croissance pour le SEDIF – 2023 (en cours d'actualisation par l'ENSAE)



RÉVISION DES ÉTUDES D'IMPACTS

Le SEDIF a lancé deux nouvelles études pour évaluer les impacts pour les usagers



Organisme composé de plus de 200 membres issus du secteur public, privé et associatif ayant pour objectif la promotion et développement de l'économie circulaire



École nationale de la statistique et de l'administration économique : référence en statistique et science des données, économie et sociologie quantitatives, finance

Etudes en cours : résultats attendus début décembre 2024



ACCEPTATION DU PROJET PAR LES USAGERS (base plus de 4 400 usagers)

- **80%** des usagers pensent que l'eau du robinet peut être bue tous les jours
- **72%** la boivent régulièrement... **28%** sont à convaincre
 - **35%** répondent qu'elle est trop calcaire
 - **33%** qu'elle a mauvais goût
 - **29%** qu'ils n'ont pas confiance
- **94%** jugent le projet d'amélioration de l'eau pertinent
 - **24%** mieux pour la qualité, le goût, l'odeur
 - **20%** mieux pour la santé, la peau
 - **16%** une eau moins calcaire

70% des usagers acceptent l'augmentation de prix de 15€ / an / personne



LA CONCERTATION CONTINUE

Poursuite et renforcement des actions vers le grand public avec une emphase sur l'habitat collectif

Lancement des commissions locales d'information sur la production d'eau potable (CLIPEP) :

- Informer localement les parties prenantes du territoire sur le projet (et plus globalement sur l'eau du robinet) jusqu'à sa mise en œuvre
- 1 CLIPEP par usine et par an
- Un projet de règlement intérieur soumis à l'approbation du Comité syndical du SEDIF (le 19 décembre 2024)
- Différents collègues (les élus, les experts, associations de protection de l'environnement, association locale de consommateurs, association de quartier, représentant des acteurs économiques locaux, bailleurs, etc.)

Méry-sur-Oise au S1 2025 | Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne S2 2025





Temps d'échanges #3





LE SITE INTERNET

<https://concertation-continue-sedif.fr/>

